

# FICHE DESCRIPTIVE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MAM ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

**SAISON 2017 / 2018**

## PRESENTATION

Le Certificat de Qualification Moniteur Art Martiaux est un diplôme professionnel permettant d'enseigner contre rémunération.

**Il est le seul CQP spécifique des arts énergétiques et martiaux chinois autorisant leur enseignement en tant que professionnel rémunéré.**

Il se décline en trois mentions :

- CQP MAM AEC Qi Gong, Dao Yin
- CQP MAM AMCI Taichi Chuan, Bagua Zhang, Yiquan, Hsing I
- CQP MAM AMCX Kung Fu, Shuai Jiao, Jeet Kune Do, Whing Chun

**Public :** pratiquant AEMC expérimenté (voir pré requis), en projet professionnel d'encadrement de pratique AEMC

### Compétences et prerogatives du CQP MAM AEMC

Conçu comme un premier diplôme professionnel, il constitue un tremplin vers les autres diplômes d'état. Il est accessible par les voies de la formation, de la VAE et de l'examen sec. Dossiers VAE et examen sec disponibles sur le site.

Le titulaire du CQP « Moniteur d'arts martiaux » intervient dans toute structure conformément à la réglementation du Code du sport et dans le cadre de la Convention collective nationale du sport. Le « Moniteur d'arts martiaux » exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées aux fédérations membres de la Confédération française des arts martiaux et sports de combat ou au sein de structures du secteur marchand ou non marchand. Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, compétitions, rencontres, stages...)

**Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.** Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement correspond à **un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an**. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du Code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport

**Ses activités portent sur :**

- la conception d'un projet d'enseignement selon l'option choisie
- la mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité dans sa mention
- la participation au fonctionnement de la structure

**Ce certificat est reconnu au Groupe 4 dans le cadre de la convention collective nationale Sport**

## PREALABLES

**Les prérequis sont préalables aux trois voies d'accès.**

1 - Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans

2 - Il doit présenter :

- Une copie d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS)
- Une copie de l'ATT2 exigée dans la mention choisie

**Passage préalable technique ATT2 :** les 18 et 19 novembre 2017 et les 13 et 14 janvier 2018 à Paris

## LA FORMATION

**La formation CQP MAM aemc comporte 220H réparties en :**

- **5h positionnement**, temps d'évaluation du profil de formation et du quota d'heures correspondant pour chaque stagiaire.

**La formation est adaptée au parcours de chaque stagiaire ; les allègements permettent de réduire le volume horaire selon les formations suivies antérieurement.** *L'allègement ne dispense pas du passage des épreuves de certifications.*

- **170h en centre**, formation théorique et pratique.

- **40h en stage pédagogique** auprès d'un tuteur et dans un club agréés par la Fédération délégataire et validés par la Confédération Française d'Arts Martiaux.

- **5h de certifications**

La formation s'organise autour des trois unités de compétence :

UC 1 : EC DE CONCEVOIR UN PROJET D'ENSEIGNEMENT

UC 2 : EC DE METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ENSEIGNEMENT DANS SA MENTION

UC 3 : EC DE PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

## PROGRAMME DE LA FORMATION

	<b>CONTENUS</b>	<b>HEURES</b>
POS	CURSUS ET CERTIFICATIONS	1
UC3	Règlementation générale asso/partenaires REGLEMENTATION SECURITE	6
UC2	Pédagogie: positionnement enseignant; relation pédagogique; dynamique de groupe/TRANSMETTRE UN MOUVEMENT	8
UC1	Anatomie/physiologie bases	7
UC1	Energétique chinoise spécifique AEC AMCI niveau débutants	14
	Accueil et positionnement	5
UC1	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DES AEMC	6
UC3	Connaissance Fédération niveau 2 Législation CQP	7
UC1	Psychologie des approches corporelles: stress, santé apprentissage et performance	7
UC1	Psychologie des approches corporelles: psychomotricité: santé et âges de la vie	7
UC1	Projet pédagogique	6
UC3	EVALUATION FORMATIVE REGLEMENTATION ASSO	1
UC1	EVALUATION FORMATIVE ENERGETIQUE CHINOISE	1
	PREPARATION EXAMEN PRATIQUE	1
UC1	Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement : débutants	11
UC2	STRUCTURE DE COURS APPLIQUEE MISE EN SITUATION niveau débutants	8
UC2	ANIMER PROGRESSER ADAPTER MISE EN SITUATION niveau débutants	8
UC2	MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE MSP	6
UC3	CERTIFICATION	1
UC1	Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement : niveau avancés	11
UC1	Energétique chinoise spécifique : approfondissement AEC	14
UC1	DEMONSTRATION TECHNIQUE COMMENTEE	7
UC1	Connaissance publics spécifiques senior/ALD/handicap/...	7
UC1	Projet pédagogique	8
UC2	PEDAGOGIE niveau avancés	18
UC1	CERTIFICATION	2
UC2	CERTIFICATION	2
		180
		180

### Le module de positionnement permet aux stagiaires :

- d'appréhender les compétences professionnelles attendues pour le diplôme CQP MAM dans sa mention.
- les certifications qui en attestent
- les formations qui y préparent
- d'évaluer, selon les éventuels acquis antérieurs, les allègements de certains modules de formation déjà suivis dans un autre cursus.

Le positionnement est le temps où le stagiaire et l'organisme de formation étudient et échangent pour ajuster la formation aux besoins du stagiaire en fonction de son parcours antérieur et des compétences attendues lors des certifications.

Durée : 5h dont FOAD

2h le 18 novembre 2017

2h FOAD

1h le 14 février 2017 à l'entrée de la première session

## Unité de compétences 1

### HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DES AEMC : 6h

#### INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE CHINOISE LIEE AUX PRATIQUES AEMC

- ❖ Définition des trois philosophies majeures Chinoises
- ❖ Les 3 fondateurs des philosophies
- ❖ Développement et principes du Confucianisme
- ❖ Développement et principes du Bouddhisme
- ❖ Développement et principes du Taoïsme

#### HISTOIRE ET CULTURE DES ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

- ❖ Les arts énergétiques Chinois (Origines, grandes périodes et personnages historiques, influences philosophiques, transformations...)
- ❖ Les arts martiaux Chinois (Origines, grandes périodes et personnages historiques, influences philosophiques, transformations...)

#### LES DISCIPLINES ENERGETIQUES ET MARTIALES CHINOISES

- ❖ Connaître les noms des principales disciplines AEMC et découvrir leurs spécificités et leur cœur commun

#### GEOGRAPHIE des AEMC

- ❖ Place des AEMC dans les Arts Martiaux
- ❖ Les AEMC sport santé
- ❖ Fédération et partenaires

### ANATOMIE : 5h

- ❖ Les bases d'anatomie physiologie seront dispensées en regard des pratiques pour leur encadrement en sécurité et pour maintien corporel et apprentissage
- ❖ charpente OSSEUSE/FONCTIONNEMENT ARTICULAIRE/AXE VERTEBRAL genoux, cervicales, lombaires  
Connaissances de base pour encadrer nos disciplines en sécurité
- ❖ Mise en situation

### PHYSIOLOGIE OCCIDENTALE : 2h

- ❖ Connaissance de base sur la physiologie du corps en statique et mouvement/système cardiaque/respiration/organique
- ❖ Connaissances de base pour encadrer nos disciplines en sécurité
- ❖ Mise en situation

### MENTION AMCX

#### RENFORCEMENT ANATOMIE PHYSIOLOGIE AMCX : 3h

#### PREPARATION PHYSIQUE AMCX : 3H

#### CONNAISSANCE PUBLICS SPECIFIQUES : 4H

## **LECTURE DU MOUVEMENT : 22h**

### **ANALYSE FONCTIONNELLE DU CORPS DANS LE MOUVEMENT**

- ❖ Expérimenter les composantes du mouvement
- ❖ Appréhender les repères de sécurité
- ❖ Savoir donner les consignes ajustées

Niveau débutants et avancés

## **PSYCHOLOGIE DES APPROCHES CORPORELLES : 14h**

### **STRESS, SANTE, APPRENTISSAGE ET PERFORMANCE**

#### **DIMENSION PSYCHOMOTRICITE SANTE ET AGES DE LA VIE**

- ❖ Appréhender les fondamentaux des évolutions psychomotrices
- ❖ Connaître les dysfonctionnements psychomoteurs
- ❖ Conscience du corps : liens perception-proprioception-espace
- ❖ Liens psychomotricité – AEMC : référentiels communs mais champs distincts
- ❖ Le travail interne sur le corps et sur le corps en relation

## **ENERGETIQUE CHINOISE MENTIONS AEC ET AMCI : 14h**

Niveau débutants

- ❖ Être capable de comprendre les principes et catégories de la physiologie chinoise
- ❖ Être capable d'exprimer les réalités énergétiques en termes concrets occidentaux
- ❖ Être capable de faire correspondre le vocabulaire et la physiologie à la réalité du mouvement des arts internes et énergétiques chinois

## **EC EVALUATION FORMATIVE : 1H**

## **MENTION AMCX sensibilisation : 4H**

Niveau avancés

**Mention AEC : 14h renforcement EC appliqué à la pratique**

**Mention AMCI : 10h idem**

## **DEMONSTRATION COMMENTEE : 7h**

- ❖ Connaître les fondamentaux des techniques de la pratique
- ❖ Savoir les expliciter
- ❖ Savoir concevoir les moyens pédagogiques adaptés à chaque technique

## **PROJET PEDAGOGIQUE : 14H**

Conception et écriture d'un projet pédagogique

- ❖ Analyse et diagnostic
- ❖ Conception programme
- ❖ Présentation projet écrit et oral

## **Unité de compétences 2**

### **RELATION PEDAGOGIQUE : 8h**

- ❖ Positionnement de l'enseignant;
- ❖ Relation pédagogique;
- ❖ Qualités d'expression;
- ❖ Connaissances des processus d'apprentissage

### **ANIMER PROGRESSER ADAPTER en situation : 8h**

- ❖ Appréhender les différents moyens de transmission
- ❖ Savoir élaborer la progression sur une technique complexe
- ❖ Mise en situation pédagogique

#### **APPREHENDER LES COMPOSANTES D'UN COURS/STRUCTURE DE COURS : 8h**

- ❖ Concevoir et mettre en œuvre un cours
- ❖ Objectifs de séance
- ❖ Contenus techniques
- ❖ Contenus pédagogiques
- ❖ Situations pédagogiques
- ❖ Evaluations

#### **MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE DEBUTANTS : 7h**

- ❖ Entraînement pratique à l'encadrement d'un cours débutants
- ❖ Entraînement pratique à l'encadrement d'un cours avancés

#### **PEDAGOGIE SPECIFIQUE: PROGRESSION NIVEAUX AVANCES : 18h + 4h mention AMCI et AMCX**

- ❖ Différencier les niveaux initiation/ avancés
- ❖ Adapter les contenus et méthodes d'apprentissage à chaque niveau
- ❖ Mise en situation pratique: apprentissage d'un même mouvement à niveaux différents
  
- ❖ Renforcement spécifique à chaque mention sur les outils ou savoir-faire adaptés aux disciplines  
Programme spécifique à chaque mention (voir ruban pédagogique)

#### **ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES AUX PUBLICS SPECIFIQUES : 7h**

- ❖ Sensibilisation aux publics spécifiques et aux adaptations exigées
- ❖ Enfants/adultes/seniors (selon la mention)
- ❖ Des formations complémentaires sont proposées aux enseignants pour la prise en compte des publics spécifiques.
- ❖ Le programme CQP propose une pédagogie tout public et une simple sensibilisation aux publics spécifiques pour inviter les enseignants motivés à approfondir ultérieurement.

#### **PREPARATION EXAMEN : 6h**

- ❖ Gestion du stress
- ❖ Appréhender les composantes de l'examen
- ❖ Représentations mentales
- ❖ Mise en situation

### **Unité de compétences 3**

#### **REGLEMENTATION GENERALE ASSO/PARTENAIRES/CQP : 14h**

##### **Connaissance règlementation association : 7h**

- ❖ Création/fonctionnement/ relation avec fédération/ relation avec les partenaires association/fédération/partenaires
- ❖ Applications pratiques, concrètes, mise en situation
- ❖ Règlementation technique: att/duan/compétitions: information sur les dispositifs, objectifs et fonctionnements généraux
- ❖ Connaissance filière diplômes et certifications

##### **Connaissance Fédération : 3h**

- ❖ Appréhender la place des fédérations dans le monde sportif français
- ❖ Connaître les missions d'une fédération agréée des AEMC
- ❖ Connaître le fonctionnement fédéral

#### **LEGISLATION CQP : 4h**

- ❖ Connaître la législation CQP
- ❖ Comprendre sa mise en œuvre avec les différentes possibilités de statuts professionnels et les relations avec les structures associatives ou autres.

#### **EVALUATION FORMATIVE : 1H**

#### **CERTIFICATIONS UC 1 2 3 : 5H**

## CERTIFICATIONS

Les certifications de chaque UC sont indépendantes  
Certifications UC3 : 14 avril 2018  
Certifications UC1 et UC2 : 09 et 10 juin 2018  
Session de rattrapage : 24 juin 2018

## SAISON 2017 - 2018

**Une session CQP ouverte pour tous les licenciés** (présentant les prérequis), formation complète de 220H adaptée à chacun par la procédure des allègements justifiés.

### Calendrier formation en centre CQP

**Positionnement** : 19 novembre 2017 à Paris

Le positionnement se poursuivra sur dossier et par FAOD (entretien à distance)

**CQP** : du 17 au 26 février 2018, du 17 au 21 mars 2018 et du 14 au 22 avril 2018

**Certifications** : le 14 avril 2018 à Poitiers et les 09 et 10 juin 2018 à Paris

Convocation à 9h le premier jour de chaque session, fin de session le dernier jour à 17h : prévoir les trains en fonction des horaires.

**Allègements** : Les titulaires du CMB peuvent demander allègement de certains modules lors du positionnement ; les stagiaires attestant d'une expérience pédagogique de 3 ans minimum (80h) peuvent demander allègement du stage pratique.

Lieux et dates susceptibles de subir des modifications indépendantes de notre volonté.

Groupes limités à 18 stagiaires. Si la session est complète, votre dossier vous sera retourné.

### Prix de la formation :

**Frais d'inscription** : 150€(ou 70 €si 3 timbres licence\*)

\* Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 80 €sur leurs frais d'inscription.

**Positionnement (5h)** : 50€(prise en charge publique : 60 €/ prise en charge privée : 70 €)

**Examen (5h)** : 50€prise en charge publique : 60 €/ prise en charge privée : 70 €)

### Coût pédagogique :

- Tarif stagiaire individuel : 10€/heure

- Prise en charge publique : 12€/heure

- Prise en charge privée : 14€/heure

**Le coût total de la formation sera déterminé après le positionnement selon le cursus de formation adapté au parcours antérieur du stagiaire.**

**Frais d'hébergement en sus (prévoir environ 50€/jour).**

**Exemple** : Coût pédagogique pour la formation totale de 170h : 1700€ individuel / 2040€ (soit 12€/h) prise en charge organisme public / 2380€ (soit 14€/h) prise en charge entreprise. Les prises en charges doivent être demandées et obtenues avant le début des formations.

Le plan et les coordonnées du CREPS vous sont envoyés avec votre convocation à la première session. **Nous sommes l'interlocuteur unique du CREPS.** Le recueil des besoins d'hébergement vous sera adressé en temps utile, après les formalités d'inscription.

Conditions d'annulation : L'annulation de l'inscription par le stagiaire après la date limite entraîne retenue des frais de dossier (150€ou 70€). Pour toute session commencée et interrompue par le stagiaire toutes les heures de formation sont dues (sauf cas de force majeure), l'hébergement reste entièrement dû. La formation se déroule sur plusieurs sessions.

Les dossiers complets sont retenus par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi. Les inscriptions en formation sont conditionnées par l'obtention de l'Attestation Technique de niveau 2, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler – au plus tard 15 jours avant le début de la formation – une session dont les effectifs seraient inférieurs à 10 personnes – les dossiers et chèques d'inscription seraient dans ce cas renvoyés et remboursés.